



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020-2021

INFORMER
ÉDUQUER
ACCOMPAGNER
MOBILISER
REVENDIQUER

SOMMAIRE

Mot de la présidence et de la coordination	3
Historique du CTTAE	4
Notre mission, nos objectifs et nos valeurs	5
Coup d'œil sur l'année en photos	6
L'année en faits et en chiffres	7
Gestion administrative de l'organisme et du personnel	7
Services aux membres et à la population	8
Éducation populaire (Informer, Éduquer, Accompagner)	9
Mobilisation	11
Analyse des politiques et représentation	12
Notre financement	13
Regroupements et partenaires	13
Plan d'action 2021-22	15
En guise de conclusion	15
Annexe 1 : Sujets des capsules d'information Facebook	16
Annexe 2 : Liste des abréviations	18

MOT DU PRÉSIDENT

Chers Membres et partenaires du CTTAE,
Membres du Conseil et nos intervenantes.

Bienvenue à notre Assemblée générale annuelle

Ces 2 dernières années n'ont pas été faciles: nous avons redoublé d'efforts au soutien des victimes de lésion professionnelle.

Je tiens à remercier les membres du Comité de direction qui ont dépassé largement leur mandat respectif.

Je remercie également tout le personnel du CTTAE, pour l'effort surhumain présent chaque jour en tout respect des contraintes sanitaires.

- ➡ le télétravail;
- ➡ l'harmonisation des horaires de présence au bureau;
- ➡ la prise de rendez-vous et les nombreuses rencontres préparatoires au TAT, en personne ou virtuelle.

Le comportement exemplaire et respectueux des membres et de nos intervenantes nous a permis de traverser ces difficiles 2 années.

Merci pour tout. C'est juste et précisément tout ça qui permet au CTTAE, de performer au cours des années d'existence au sein de la communauté.


Pierre Beaudoin,



MOT DU COORDONNATEUR

Chers Membres et partenaires du CTTAE,
Membres du Conseil et nos intervenantes.

Qui aurait pu nous préparer à vivre une année comme celle de 2020-21 qui, comme partout sur la planète, a été marquée par la pandémie mondiale de COVID-19. Cette année nous aura permis de mettre à rude épreuve notre capacité d'adaptation et de réaliser à quel point nous avons été en mesure de surmonter tous ces obstacles et avons pu constater toute la résilience des travailleuses et travailleurs que nous desservons.

- ➡ Réorganisation des services, des horaires et des méthodes de travail ainsi que, malheureusement, la suspension de toutes nos activités publiques en raison des mesures sanitaires;
- ➡ Déménagement forcé après nous avoir obligé à demeurer sur place en 2019;
- ➡ Projet de loi 59 qui condamne littéralement les travailleuses et travailleurs accidentés...

Toutefois, il faut retenir que 2020-21 aura aussi permis de réviser en profondeur les méthodes de travail du CTTAE, de mieux outiller l'équipe de travail pour soutenir nos membres dans leurs démarches et de donner au Comité les installations et équipements nécessaires pour faire face aux défis des 10 prochaines années !

Merci à nos membres pour leur compréhension et leur collaboration envers les mesures sanitaires, aux membres du CA et du personnel pour tout le travail effectué et le dépassement de leur mandat afin d'assurer le bon fonctionnement du CTTAE. Merci tout spécialement à Pierre Beaudoin qui, plus que jamais, a donné de son temps sans compter...


Patrick Morin

HISTORIQUE DU CTTAE

Né officiellement le 21 mars 1979 lors de l'Assemblée générale de fondation, le CTTAE a soufflé 40 bougies en 2019 et vient de passer 18 mois, comme le reste de la planète, dans un contexte exceptionnelle de pandémie mondiale. 18 mois marqués par le télétravail, les rencontres virtuelles et avec comme mot d'ordre «ADAPATION»... Nous avons malgré tout réussi à tirer notre épingle du jeu, à maintenir l'essentiel de nos services d'accompagnement et d'information et soutenir les victimes de lésions professionnelles.

Nos premiers pas

C'est grâce à une initiative de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF-Estrie) qu'est né le CTTAE. À l'époque, l'ACEF-Estrie offrait un service de consultation budgétaire qui se préoccupait des problèmes d'endettement. Constatant le haut taux d'endettement chez les victimes de lésions professionnelles, l'ACEF-Estrie a décidé d'organiser une rencontre d'information sur le sujet. Le 30 janvier 1979, quelques 35 travailleurs et travailleuses répondaient à ce premier appel afin d'échanger sur les différents problèmes qu'ils ou elles vivaient suite à leur accident ou maladie professionnelle. De cette première rencontre, un comité provisoire de six (6) personnes était formé et avait pour mandat de regrouper les accidenté-e-s du travail de la région estrienne.

Notre naissance

Le 21 février 1979, les objectifs généraux de l'organisme sont fixés et une demande d'incorporation à titre d'organisme à but non lucratif est faite. Après quelques rencontres d'informations, l'Assemblée générale de fondation est tenue le 21 mars 1979. Obtention des lettres patentes le 30 mai 1979, Assemblée générale du 20 juin avec l'élection du tout premier Conseil d'administration du CTTAE, notre Comité venait de voir le jour.

Nos débuts modestes

Avec des budgets restreints, variant entre 5 000\$ et 10 000\$ annuellement, le CTTAE a pu compter sur l'implication et le dévouement de ses membres au cours de ses premières années d'existence. Que de défis à l'époque, car la Commission des accidents du travail (CAT), devenue la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et par la suite la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST), se servait couramment du harcèlement et de la menace afin d'intimider les accidentés du travail.

Les premières actions du CTTAE face à la CAT en région ont visé à faire cesser ce climat de terreur, à exiger plus de transparence dans les dossiers des victimes au niveau des politiques internes de la CAT et à faire reconnaître le CTTAE comme un interlocuteur valable, représentant les intérêts des victimes d'accidents et de maladies du travail auprès des instances politiques et administratives. Pour réussir, le CTTAE a tenté de sensibiliser l'opinion publique sur ces aspects en organisant, à diverses reprises, des manifestations et des occupations au bureau de la CNEST.

À l'interne, le CTTAE qui compte à cette époque une trentaine de membres tente d'établir une vie associative dynamique, de regrouper les victimes d'accidents et de maladies du travail et d'informer les travailleurs et les travailleuses sur leurs droits.

Aujourd'hui, malgré le travail accompli, le CTTAE a toujours sa raison d'être et compte plus de 140 membres, qui chaque année, revendentiquent encore et toujours, leurs droits.

NOTRE MISSION

Regrouper les travailleurs et les travailleuses afin de défendre et d'élargir les droits des victimes d'accidents et de maladies liés au travail.

Le CTTAE existe principalement pour regrouper les travailleurs et les travailleuses victimes d'accidents et de maladies liées au travail et défendre leurs droits. Il vise une transformation sociale, dans la perspective d'une plus grande justice sociale, en travaillant sur les causes de la pauvreté et de l'appauprissement. Il a aussi comme mandat d'informer et d'éduquer les travailleurs et les travailleuses, de leur fournir un soutien et de favoriser le développement de ressources appuyant les victimes de lésions professionnelles.

Nos objectifs

- Regrouper les travailleurs préoccupés par la santé et la sécurité au travail;
- Assurer le respect des droits des travailleurs accidentés par l'ensemble des acteurs du milieu;
- Accompagner le travailleur accidenté dans ses démarches en favorisant sa propre prise en charge et son autonomie;
- Assurer la réhabilitation sociale et économique des accidentés du travail;
- Impliquer les membres dans la lutte collective pour la défense, le respect et l'élargissement des droits des victimes de lésions professionnelles;
- Travailler à la conscientisation de ses membres face :
 - aux causes réelles des accidents du travail et des maladies professionnelles;
 - à la responsabilité patronale et gouvernementale en matière de lésions professionnelles;
 - au contrôle exercé par le patronat sur la CNESST et les conséquences qui en découlent pour les victimes de lésions professionnelles;
 - à l'importance de s'unir à l'ensemble du mouvement syndical, féministe et populaire;
- Travailler à mettre sur pied un réseau d'information et de défense pour les victimes de lésions professionnelles;
- Travailler à développer des appuis actifs aux revendications des victimes de lésions professionnelles au sein de la population.

Nos valeurs

La **SOLIDARITÉ**, l'**ÉDUCATION POPULAIRE**, la **JUSTICE** et la **DÉMOCRATIE** sont les valeurs qui guident l'action du CTTAE et nous permettent d'accomplir notre mission.

Nos outils

Pour arriver à nos fins, accompagner et défendre nos membres, nous comptons sur une gestion administrative efficace de l'organisme, du personnel qualifié pour défendre nos membres, des activités d'éducation populaire pour sensibiliser la population, des activités de mobilisation sociale pour faire avancer notre cause et assurer la défense des travailleurs et travailleuses accidentés, des activités de représentation auprès des instances concernées et de nos élus et une analyse politique non partisane des lois et règlements.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-21

COUP D'ŒIL SUR LA DERNIÈRE ANNÉE EN IMAGES...



Télétravail et mesures sanitaires 2020-21



LA DERNIÈRE ANNÉE, EN FAITS ET EN CHIFFRES...

Gestion administrative de l'organisme et du personnel

Comme bien des entreprises et organismes, l'année 2020-21 a débuté avec la PAUSE forcée décrétée par le gouvernement du Québec dans la foulée des mesures sanitaires. Heureusement, nous avions mis à jour nos équipements informatiques à l'automne 2019 et pouvions mettre en place des mesures de télétravail jumelées à du travail de bureau à temps partiel afin de maintenir et assurer le fonctionnement du CTTAE. 4 jours après la levée du confinement et le retour progressif au bureau, nous avons reçu de notre propriétaire (rue Galt), un avis de résiliation de bail. En plus des mesures sanitaires, nous avons repris la recherche de nouveaux locaux...

C'est dans ce contexte que nous avons assisté au départ d'Amélie Bourget à la fin de l'été 2020 après 16 mois de loyaux services auprès du CTTAE. Amélie a poursuivi son cheminement afin de terminer sa formation d'avocate et elle termine en ce moment son stage du Barreau. Quelques mois plus tard, à l'automne, c'est Gabrielle Delarue qui a pris le chemin de l'École du Barreau après avoir été membre de notre équipe pendant un peu plus de 2 ans. Elle aussi complète son stage du Barreau. Nourimane El Ouadhani et Aurélie Francoeur ont repris les dossiers et ont vécu à fond cette étrange période de télétravail et de déménagement en multipliant les efforts pour s'adapter à toutes les situations... Merci à toutes les deux.



Gabrielle Delarue
Août 2018-Sept. 2020



Amélie Bouget
Avril 2019 – Août 2020



Nourimane El Ouahdani
Août 2020



Aurélie Francoeur
Octobre 2020

M. Pierre Beaudoin, plus que jamais, à présider le CTTAE et soutenu l'équipe de travail afin d'assurer le soutien adéquat des travailleurs et travailleuses accidentés. Cette année, il a vraiment battu tous les records de temps consacré au CTTAE. Les autres membres du CA et quelques bénévoles ont permis d'assurer le bon fonctionnement du comité en y consacrant 1 138 heures de travail bénévole, une baisse de 21% seulement malgré le contexte sanitaire. Un grand merci à Pierre et aux membres du CA pour leur implication.

Normalement, les bureaux sont ouverts 4 jours/ semaine, du mardi au vendredi. La coordination dispose de 32h/semaine alors que les intervenantes sont présentes 14h/semaine de la mi-août à avril et 28h/semaine de mai à la mi-août. Cette année, nous avons été contraint de nous soumettre aux directives sanitaires. Par conséquent, d'avril au 15 juin 2020 nos bureaux étaient fermés au public sauf pour quelques rendez-vous en personne, le suivi du courrier et des télécopies. Du 15 juin au début septembre,

nos bureaux étaient officiellement ouverts 2 jours semaines bien que le personnel était sur place selon l'horaire habituel. De septembre 2020 au 31 mars 2021 nous avions repris notre horaire sauf pour la période des Fêtes que nous avons allongée de 2 à 4 semaines. Le suivi téléphonique et courriel était cependant réalisé 5 jours/semaine via le télétravail afin d'assurer le meilleur suivi possible des dossiers en traitement. Par conséquent, nous avons pu offrir seulement 1 602 heures de services directs, le reste (environ 900 heures) s'est réalisé via téléphone ou la plateforme virtuelle Zoom. Une baisse d'un peu plus de 28% sur l'année dernière qui avait battue tous les records.



Services aux membres et à la population

Cette année, l'excuse par excellence de la CNESST a été «la COVID-19»... Lors de la «Mise sur pause du Québec» en mars 2020, la CNESST ne disposait pas de l'équipement ni des installations internet pour envoyer l'ensemble de son personnel en télétravail... Par conséquent, cafouillage, documents et formulaires perdus et prolongation des délais de traitement qui ont littéralement explosés. Sans compter les 11 000 audiences du Tribunal du travail reportées ou suspendues pendant cette période.

Heureusement, le renouvellement de notre équipement informatique fin 2019, a permis au CTTAE de bien s'en sortir en minimisant les conséquences négatives pour nos membres. Que ce soit de façon virtuelle, par téléphone ou en personne lorsque nécessaire, le CTTAE a pu accompagner les victimes dans leurs démarches et nous avons eu recours à Facebook pour tenter d'amoindrir la suspension de nos rencontres d'informations du Mardi.

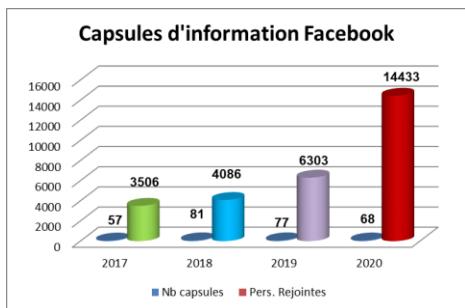
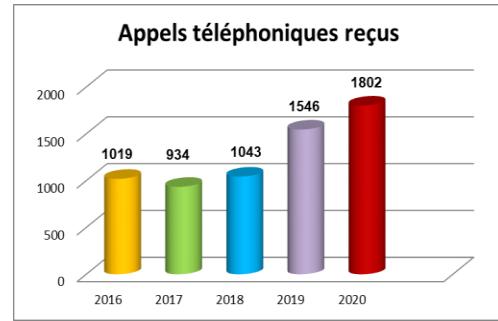
Nos 4 principaux objectifs en tant qu'organisme de défense collective des droits (DCD), sont demeurés les mêmes:

1. Utiliser l'éducation populaire autonome comme outil pour former nos membres et favoriser la prise en charge de leur situation problématique;
2. Mobiliser nos membres et la population autour des enjeux de santé et sécurité au travail;
3. Analyser de façon non partisane les politiques et nos institutions et formuler des propositions pour les modifier ou les améliorer;
4. Représenter nos membres et leurs intérêts auprès de la population et de nos élus afin de faire connaître et défendre leurs droits.

L'éducation populaire est un outil qui favorise l'auto-prise en charge des problématiques vécues par nos membres en les renseignant, en les outillant et en les accompagnant dans leurs démarches, c'est là la base du « **FAIRE AVEC** ». En étant responsable de leurs choix, en participant et en s'impliquant, les victimes arrivent à mieux comprendre leur situation et les enjeux qui les touchent et peuvent se soutenir mutuellement tout au long du processus. Pour le CTTAE, l'éducation populaire est au cœur de nos services d'information et d'éducation et un outil pour l'accompagnement de nos membres dans leurs démarches.

Informier

En 2020-21, le CTTAE a reçu 1 802 appels téléphoniques, une hausse de 16% et malheureusement, les échanges via courriel n'ont pas été comptabilisés, bien que nombreux, ils sont exclus de nos statistiques cette année. Comme plusieurs, nous nous sommes tournés vers notre site internet et notre page Facebook afin de continuer à informer nos membres et la population. Ajout de quelques documents et d'une nouvelle page à notre site internet principalement en lien avec le Projet de loi 59. Nous avons aussi maintenu nos capsules d'informations sur notre page Facebook.



et des employeurs ainsi que sur les reculs et dangers importants du Projet de loi 59. (liste complète des sujets en annexe 1). Comme à chaque année, nous avons publié quelques Lettres ouvertes, entre autres, pour dénoncer les délais interminables du processus CNESST lorsque des mutuelles de prévention représentant les employeurs font traîner les procédures pour se désister à la dernière minute ou encore pour dénoncer le Projet de loi 59.

Cette année, l'équipe de travail du CTTAE a publié 68 de ces capsules d'informations, une légère baisse par rapport à l'année dernière de 12% mais une hausse phénoménale du nombre de personnes rejoignes qui est passé de 6 303 à 14 433 (\uparrow 128%). Faute de pouvoirs annoncer nos activités publiques, les capsules ont porté sur différents sujets en lien avec la Santé et sécurité, tout particulièrement en lien avec les mesures sanitaires, les droits et obligations des travailleurs

Éduquer



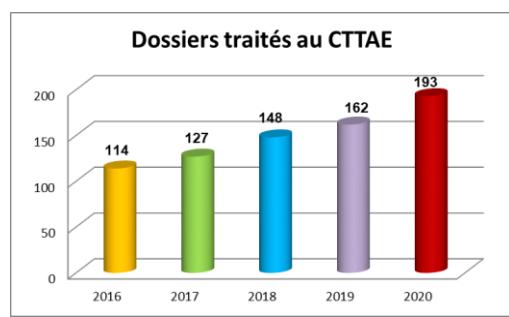
Compte tenu de l'annulation de toutes les activités publiques en mars 2020, donc de nos formations et conférences du Mardi, nous avons concentré nos efforts d'éducation populaire autonome sur les informations transmises à nos membres via courriel. Cependant, puisque près du tiers de nos membres ne sont pas branchés sur le web, nous avons également produit 3 infolettres en octobre, décembre 2020 et février 2021 que nous avons acheminé par la poste afin de les tenir informés.

Comme la très grande majorité des organismes et entreprises du Québec, nous avons mis l'emphase sur notre page Facebook, notre site internet, et les rencontres individuelles virtuelles pour maintenir de notre mieux nos services d'éducation populaire.



Accompagner

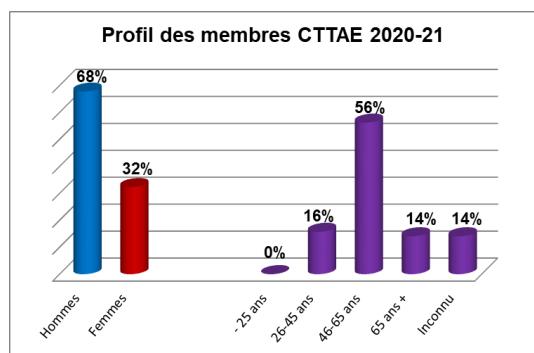
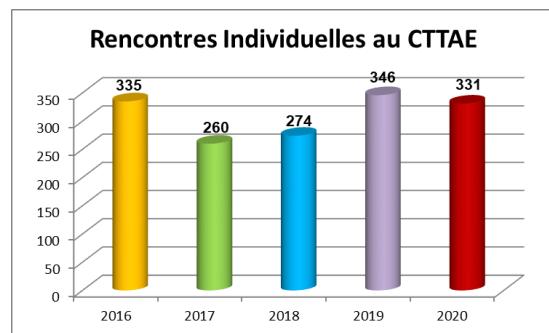
En date du 31 mars 2021, 121 travailleuses et travailleurs étaient inscrits comme membres au CTTAE. Malgré les mesures sanitaires, le télétravail et la fermeture de nos bureaux, nous avons maintenu nos services d'accompagnement tout au long de l'année. Bien entendu, nous avons privilégié les discussions téléphoniques et les rencontres virtuelles pour effectuer le suivi des dossiers. Lorsque nécessaire, nous avons tenus des rencontres individuelles en présentiel à nos bureaux afin de nous assurer que personne ne soit pénalisé par les mesures sanitaires.



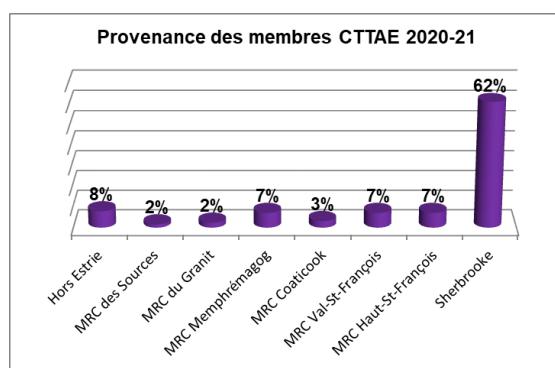
Malheureusement, l'année a été marqué par une explosion des délais à la CNESST; documents perdus, dossiers laissés en suspens, erreur de traitement, information personnelle incomplète ou sans mise à jour, etc... Pour justifier le non versement des indemnités ou des remboursements, le manque de suivi ou de soins...la CNESST n'avait pour excuse que la Covid-19 et ce, même 10-12 mois après le début de la crise sanitaire.

Au cours de l'année, nos intervenantes ont tenu 331 rencontres individuelles (téléphoniques, virtuelles ou en personnes) et ont traité pas moins de 193 dossiers (hausse 19%).

Plus que jamais, cette année, nous avons compté sur les connaissances et l'expérience de M. Pierre Beaudoin pour nous assister dans les dossiers plus complexes.

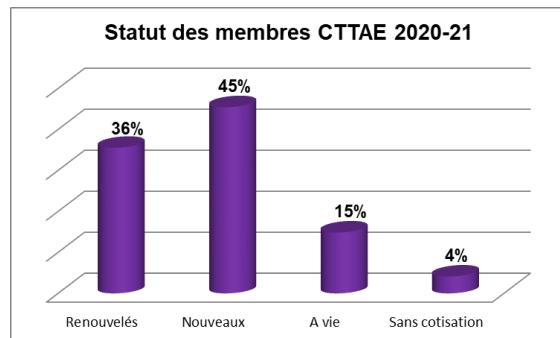


Si on compare le profil de nos membres, on constate qu'il est plutôt stable alors que 68% d'entre eux sont des hommes (83) et 32% des femmes (38) et que la majorité de nos membres sont âgés de 46 à 65 ans (56%).



On peut également observer que près de 2 membres sur 3 (62%) habitent la région de Sherbrooke, alors 30% sont issus des autres MRC de l'Estrie et 8% habitent ailleurs au Québec.

Parmi nos membres, nous comptons, 45% de nouveaux venus ($\downarrow 8\%$) alors que 36% ($\uparrow 5\%$) ont renouvelé leur membership. Le nombre de « Membre à vie » est demeuré stable. Ce statut s'acquiert via une cotisation spéciale fixée par le CA et offerte au CTTAE dans le but de soutenir la réalisation de sa mission. Pour ce qui est des membres «sans cotisation», leur nombre a légèrement augmenté ($\uparrow 1\%$). Ces membres ont reçu nos services alors que leur situation financière, découlant de leurs démarches avec la CNESST, ne leur permettait pas de débourser la cotisation annuelle de base. Le CTTAE se fait un devoir de soutenir l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui font appel à nos services.



La mobilisation de nos membres et de la population a toujours été un incontournable pour le CTTAE. Toutefois, avec les mesures sanitaires et toutes les restrictions mises en place depuis mars 2020, il s'agit du volet d'activités qui a le plus souffert au cours de la dernière année faute de pouvoir compenser par des actions virtuelles. Il n'en demeure pas moins un outil privilégié pour arriver à mieux défendre les droits des travailleuses et travailleurs accidentés et à mieux faire entendre leurs préoccupations auprès de nos instances gouvernementales.

Mobiliser

Toutes les grandes campagnes en cours au moment de la MISE SUR PAUSE du Québec en mars 2020 ont été suspendues et devraient reprendre au cours de la prochaine année. Quelques initiatives dont la signature de pétitions et de déclarations communes ont permis de signifier quelques-unes de nos préoccupations aux divers paliers de gouvernement. La plupart en lien avec les droits bafoués et les complications aggravés, liées aux mesures sanitaires et touchant principalement les populations les plus vulnérables de notre société.

- ➡ Manifestation contre les abris fiscaux en avril;
- ➡ Marche funèbre du 28 avril, à l'occasion de la Journée mondiale de deuil pour commémorer les travailleuses et travailleurs décédés au travail;
- ➡ Fêtes des Travailleurs le 1^{er} mai;

Toutes 3 annulées en raison de la pandémie et des restrictions sanitaires mais, comme nos partenaires, nous espérons pouvoir reprendre l'ensemble de ces activités en 2021 et convier nos membres et la population à y prendre part.

Les 3 derniers mois de l'année (janvier-mars 2021) ont porté essentiellement sur une large campagne provinciale afin de sensibiliser la population aux dangers du Projet de loi 59 visant à moderniser le régime de santé et sécurité au travail du Québec. Bien que nous avons uni nos voix à celles des autres associations de défense des travailleuses et travailleurs accidentés et celles des syndicats pour demander cette réforme, la proposition du Ministre du travail Jean Boulet déposée en





catimini pendant la 3^e vague de Covid-19 en octobre 2020 est une insulte et rien de moins qu'une condamnation pour les victimes de lésion professionnelle. En effet, le Ministre Boulet a raté l'occasion qui lui était donné pour alléger la lourdeur administrative du système et véritablement favoriser la guérison et le retour au travail des victimes en se contentant de proposer essentiellement une série de

coupures et de restrictions aux bénéfices des employeurs et de la CNESST. Le Projet de loi 59 représente à ce jour le PIRE RECUL pour les droits des travailleuses et travailleurs accidentés depuis l'adoption de la première loi en santé et sécurité du Québec en 1885. Une bataille qui a réuni associations, syndicats, médecins spécialistes et chercheurs universitaires dans un front commun afin de modifier ce projet de loi à défaut de pouvoir contrer le gouvernement de la CAQ à l'abandonner en cours de route.

L'analyse non partisane des politiques et la représentation de nos membres sont essentiels au travail effectué pour et par les membres du CTTAE autant pour faire avancer les démarches de nos membres que pour faire évoluer les grands enjeux de santé et sécurité au travail. Nos discussions et nos actions ont surtout porté sur :

- le régime de retraite du Québec (RRQ) et les pénalités encourues par les victimes d'une lésion professionnelle au moment de la retraite. Documents, interventions auprès des élus, articles et lettres ouvertes sont quelques-uns des outils que nous avons produits;
- la mobilisation et la dénonciation du Projet de loi 59 (site web, capsules Facebook, vitrine, lettres ouvertes, conférence de presse, rédaction d'un mémoire, rencontres de concertation provinciale, représentation auprès des élus des 4 principaux partis politiques,...);
- la dénonciation, à plusieurs reprises auprès des élus et sur la place publique, du non-respect des droits des travailleuses et des travailleurs accidentés ainsi que de l'explosion des délais de traitements de dossiers par la CNESST.



Représenter

Compte tenu de l'annulation de la presque totalité des activités publiques du CTTAE et de nos partenaires, le CTTAE a participer seulement à quelques rencontres virtuelles de coordination afin de dénoncer les reculs et les complications vécues par la population en lien ou causées par les mesures sanitaires. Comme mentionné dans la section précédente, un grand nombre de rencontres téléphoniques ou virtuelles avec nos partenaires ou les élus dans le but de dénoncer le Projet de loi 59.

NOTRE FINANCEMENT

La majeure partie du budget annuel du CTTAE provient du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du Québec (SACAIS).

Tel que prévu à la nouvelle entente de financement signée l'année dernière suite aux hausses de financement octroyées par le gouvernement, la subvention du CTTAE est passée de 88 366\$ à 91 317\$ en 2020-21.



Les cotisations et les dons de nos membres ont connu une hausse importante de 42%, passant de 4 250\$ à 6 055\$ alors que notre campagne de financement à malheureusement très peu rapporté (730\$, ↓ 69%), entre autres, parce que nos principaux donateurs ont eux-mêmes connu des baisses importantes de revenus en raison de la pandémie. Tous les détails de nos finances peuvent être consulté dans nos États financiers vérifiés.

NOS REGROUPEMENTS ET PARTENAIRES

Bien que nos activités publiques et de représentation ont pris une pause forcée au cours de la dernière année, le CTTAE ne pourrait accomplir autant de travail sans la précieuse collaboration et l'entraide de nos partenaires et des regroupements dont nous sommes membres.

Le CTTAE maintient son implication au sein :

- du **CAUCUS** des organismes de défense collective des droits de l'Estrie qui regroupe une dizaine d'organismes DCD de la région et qui organise différentes activités de revendication;
- de la Table ronde des organismes voués à l'éducation populaire de l'Estrie (**TROVEPE**) qui compte 16 organismes membres;
- de Solidarité populaire Estrie (**SPE**), une coalition d'organisations syndicales, d'organismes communautaires et d'associations étudiantes (38 organismes-membres) qui visent à établir une plus grande justice sociale.



Et bien que les changements organisationnels annoncés pour 2020 au RODCD ont été reportés en 2021, le CTTAE est déterminé à joindre les rangs du nouveau RODCD au cours de la prochaine année.



Nous pouvons aussi compter sur la précieuse collaboration de :

- L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS);
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- Centrale des syndicats nationaux (CSN)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- La Coopérative funéraire de l'Estrie;
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) - Conseil régional Estrie
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ).

Nous plus sincères remerciements aux permanents de chacun de ces regroupements ainsi qu'aux représentants de chacun de nos partenaires; sans votre implication, votre dévouement et votre travail à nos côtés rien de tout ce que nous avons accompli au cours de l'année n'aurait pu être possible.



Centrale des syndicats
du Québec



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DE L'ESTRIE

NOTRE PLAN D'ACTION 2020-2021

En raison de la pandémie et des mesures sociosanitaires mises en place au Québec, le Conseil d'administration du CTTAE a pris la décision de reconduire le Plan d'action 2019-20 élaboré avec les membres **en y ajoutant quelques éléments pour tenir compte du déménagement des bureaux en octobre 2020.**

1. VOLET - GESTION ET VIE ASSOCIATIVE :

- 1.1. Maintenir et assurer la saine gestion et le bon fonctionnement du CTTAE ;
- 1.2. Améliorer l'accueil au bureau en offrant une présence plus constante en fonction de l'horaire établi ;
- 1.3. Aménager les nouveaux locaux et adapter les méthodes de travail ;**
- 1.4. Maintenir les démarches pour le rehaussement du financement.

2. VOLET – INFORMER & ÉDUQUER :

- Améliorer la diffusion d'information via les médias sociaux sur les droits et recours des victimes et sur le fonctionnement de la CNESST;
- S'assurer de rédiger les documents d'information préparés par le CTTAE dans un langage simple et facile à comprendre ;
- Donner plus d'information sur fonctionnement de la CNESST, droits des victimes ;
- Améliorer les communications avec les membres (courriel, courrier,...) ;
- Prévoir une campagne de promotion pour faire connaître le CTTAE (nouvelle adresse) ;**
- Reprendre les activités publiques d'information dès qu'elles seront permises..**

3. VOLET - ACCOMPAGNER :

- Améliorer les services d'accompagnement direct auprès des membres (nb d'heure, nd d'intervenants) ;
- Encourager les victimes dans leurs démarches et offrir plus de soutien moral.

4. VOLET - MOBILISATION :

- Améliorer et diversifier les activités sociales pour les membres (café, 5 à 7,...) afin de créer un plus grand sentiment d'appartenance **dès qu'elles seront autorisées** ;
- Améliorer la publicité pour les services et activités du CTTAE ;
- Former des comités de travail pour aider à l'organisation des activités et impliquer les membres **dès que ce sera permis.**

5. VOLET - REPRÉSENTATION :

- Continuer les interventions auprès des élus ;
- Améliorer la visibilité du CTTAE dans les médias et auprès des médecins et autres professionnels pour faire connaître nos services ;
- Intervenir auprès du gouvernement et de la CNESST, en collaboration avec nos partenaires, lors de la réforme de la loi LATMP.**

EN GUISE DE CONCLUSION...

Les membres, les administrateurs et l'équipe de travail peuvent être fier du travail accompli au cours de la dernière année. Malgré la situation sanitaire, le CTTAE a été en mesure d'accomplir sa mission, de concrétiser son déménagement, de soutenir et de défendre les travailleuses et travailleurs qui ont fait appel à nos services. Merci à tous !

ANNEXE 1

SUJETS DES CAPSULES FACEBOOK

Notre page Facebook : https://www.facebook.com/CTTAE2015/				
Date	Sujets	Portée	Catégorie	
2 avril 2020	Travailleur de la santé atteint de la COVID-19	55	Savoir	
2 avril 2020	AVIS-Directives TAT - COVID-19	154	Savoir	
6 avril 2020	Ça va bien aller-COVID-19	153	Pensez-y	
6 avril 2020	Annonces des ressources d'aide disponibles Estrie	140	Savoir	
7 avril 2020	Directives CTTAE -COVID-19	154	Savoir	
7 avril 2020	Vidéo - Services disponibles CTTAE	243	Savoir	
9 avril 2020	Article - CNESST et Covid-19	82	Savoir	
17 avril 2020	Lettre ouverte Jean Boulet - Les oubliés de la CNESST	506	Pensez-y	
20 avril 2020	Travailleurs accidentés et PCU	77	Savoir	
22 avril 2020	Services de référence Aide et soutien COVID-19	279	Savoir	
22 avril 2020	Mise à jour - Directives TAT-COVID-19	183	Savoir	
28 avril 2020	Hommage virtuel - Travailleuses et travailleurs décédés	1850	Pensez-y	
28 avril 2020	Rappel - Projet de recherche sur besoins en télétravail	49	Invitation	
28 avril 2020	Obligations de l'employeur - COVID-19	54	Savoir	
2 mai 2020	Article - CNESSTintervient sur les chantiers	57	Savoir	
7 mai 2020	Mise à jour - Directives TAT-COVID-19	191	Savoir	
22 mai 2020	Directives CTTAE -COVID-19	160	Savoir	
26 mai 2020	COVID-19, vous êtes couverts par la CNESST	78	Savoir	
28 mai 2020	Annonce - Réouverture TAT et CTTAE en juin	153	Savoir	
29 mai 2020	Annonce - Emplois disponibles au CTTAE	551	Invitation	
10 juin 2020	Réouverture du CTTAE - conditions sanitaires	128	Savoir	
17 juin 2020	Vidéo - Services CTTAE + règles sanitaires	160	Savoir	
19 juin 2020	Annonces - Projet recherche accidentés 55 ans +	93	Invitation	
3 juillet 2020	Normes du travail - périodes de vacances - congés	123	Savoir	
7 juillet 2020	Article - CNESST innondé d'appels	70	Savoir	
8 juillet 2020	Mise à jour - Directives TAT-COVID-19	94	Savoir	
15 juillet 2020	Directives CTTAE -COVID-19	89	Savoir	
15 juillet 2020	Annonce - décès-Hommage à M. Jean-Noël Ducharme	196	Invitation	
3 août 2020	Reprise des 11 000 audiences annulées au TAT	1136	Savoir	
7 août 2020	Remboursement des frais d'avocat	93	Savoir	
12 août 2020	Annonce - Départ de notre intervenante Amélie	212	Savoir	
17 août 2020	La bursite, c'est quoi ?	184	Savoir	

Date	Sujets	Portée	Catégorie
20 août 2020	Lettre ouverte François Legault - Otage de la CNESST	203	Pensez-y
20 août 2020	Annonce - Bienvenue à Nourimane	241	Savoir
24 août 2020	Pétition au soutien pour les audiences reportées	67	Invitation
8 septembre 2020	Services de réadaptation de la CNESST	100	Savoir
8 septembre 2020	Annonce - Départ de notre intervenante Gabrielle	148	Savoir
17 septembre 2020	Fonds de retraite pendant un arrêt maladie	109	Savoir
24 septembre 2020	Surplus de travail et délais au CTTAE - Nos excuses	153	Savoir
29 septembre 2020	Article - Jean Boulet à l'écoute des agriculteurs	66	Savoir
1 octobre 2020	Photo - Imprudence au travail	65	Rire
18 octobre 2020	Annonce - Déménagement du CTTAE	294	Savoir
20 octobre 2020	Annonce - Bienvenue à Aurélie	116	Savoir
1 novembre 2020	Annonce - Ouverture des nouveaux bureaux	77	Savoir
1 novembre 2020	Annonce - Problème ligne téléphonique, # temporaire	276	Savoir
14 novembre 2020	ZONE ROUGE - Report de l'AGA	114	Savoir
2 décembre 2020	Normes du travail - préavis de congédiement	205	Savoir
10 décembre 2020	Annonce -Problème ligne téléphonique réglé	98	Savoir
21 décembre 2020	Horaire de services CTTAE - période des Fêtes	141	Savoir
23 décembre 2020	Projet de recherche - Trav. Accidentés et physiothérapie	70	Invitation
3 janvier 2021	DANGER - Projet de loi 59 - réforme LATMP	212	Savoir
3 janvier 2021	DANGER PL59 - Retrait annexe des maladies prof.	310	Savoir
4 janvier 2021	DANGER PL59 - Réadaptation imposée par CNESST	429	Savoir
11 janvier 2021	DANGER PL59 - 1 seule maladie psychologique	292	Savoir
18 janvier 2021	DANGER PL59 - Dénonciation par le CTTAE	1650	Savoir
21 janvier 2021	DANGER PL59 - Article sur Reculs du PL59	69	Savoir
22 janvier 2021	DANGER PL59 - Présentation UTTAM Commision parl.	52	Savoir
25 janvier 2021	Activités virtuelles «Mois de la Justice»	166	Invitation
2 février 2021	Pétition «Renforcer le filet social»	104	Invitation
18 février 2021	Vidéo - 10 Reculs du PL59	23	Savoir
21 février 2021	Projet de recherche - Trav. Accidentés vieillissant	47	Invitation
1 mars 2021	DANGER PL59 - Dictature médicale CNESST	205	Savoir
5 mars 2021	DANGER PL59 - Prévention pour les non-syndiqués	89	Savoir
9 mars 2021	DANGER PL59 - Front commun des médecins	44	Savoir
9 mars 2021	ZONE ORANGE - Directives du CTTAE - COVID-19	36	Savoir
18 mars 2021	Réclamation CNESST et décès COVID-19	24	Pensez-y
20 mars 2021	DANGER PL59-Assignation temporaire	226	Savoir
23 mars 2021	DANGER PL59-Maladie oncologique	165	Savoir
	68 capsules d'information	postée totale :	14433 personnes

ANNEXE 2

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACA	Action communautaire autonome
AGA / AGE	Assemblée générale annuelle / extraordinaire
CA	Conseil d'administration
CE	Comité exécutif
CDC	Corporation de développement communautaire
CTTAE	Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie
DCD	Défense collective des droits
FAACA	Fond d'aide pour l'action communautaire autonome (<i>fond d'où vient l'argent de notre subvention</i>)
LATMP	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
LSST	Loi sur la santé et la sécurité au travail
MEPAQ	Mouvement éducation populaire autonome du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OBNL	Organisme à but non lucratif
ODJ	Ordre du jour
PV	Procès-verbal
ROC	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
RODCD	Regroupement des organismes en défense collective des droits
RQ-ACA	Regroupement québécois de l'action communautaire autonome
SACAIIS	Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales
SPE	Solidarité populaire Estrie
TACAE	Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie
TROVEPE	Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie
VSST	Vigile en santé et sécurité au travail de l'Estrie